

Conseil d'école n° 3

Mardi 7 juin 2022

Présent·es :

- Pour les parents : Mmes Françoise, Guerreiro, Moïno et MM. Calais, Hilaire, Schmitt.
- Pour les enseignant·es : Mmes Allard, Bairras, Billey, Le-Borgne, Leplan, Ouarti, Pichard, Ropiteaux.
- Pour la mairie : -

Excusé·es : M. Laforêt, Mme Moreaux.

1- Prévisions d'effectifs et de classes pour la rentrée 2022

La répartition des élèves dans les classes pourrait être la suivante :

CP	CP-CE1	CE1	CE2	CE2-CM1	CM1	CM2
20	9	23	22	9	23	28
	8			11		

Soit un total de 153 élèves (moyenne de 22 élèves par classe), chiffre en diminution par rapport aux prévisions de mars. Il a été procédé depuis à une quinzaine de radiations, quelques GS ont déménagé... et peu d'arrivées à ce jour (6). Cette répartition n'est pas définitive, les enseignantes se donnent le temps de prendre en compte différents éléments, dont les inscriptions tardives d'août.

2- Élections des représentant·es de parents

Au sujet des modalités de vote, le conseil se prononce comme l'an dernier pour que le vote ait lieu uniquement par correspondance.

3- Projet d'école : axes de travail pour l'année 2021-2022

Rappel des grands axes :

→ Mobiliser l'ensemble des disciplines pour l'acquisition du socle commun, et notamment s'appuyer sur l'interdisciplinarité / transdisciplinarité pour donner du sens aux apprentissages.

→ Créer un cadre sécurisant dans l'école : Améliorer le climat scolaire, développer le parcours citoyen.

Les déclinaisons concrètes en termes d'actions et de thèmes retenus pour l'année prochaine ne sont pas encore définies, mais en cours de réflexion. Elles seront présentées au conseil d'école de novembre.

Travail autour du climat scolaire :

→ Conseil de délégué·es une fois par mois, et réunions dans les classes : à poursuivre, peut-être en faisant évoluer le dispositif.

→ Climat scolaire et gestion des conflits entre élèves

L'équipe enseignante souhaite donner davantage de visibilité au travail qu'elle mène très régulièrement dans ce domaine et le mettre en avant dans ce compte rendu (cf encadré ci-après). L'appui des parents élus est sollicité dans cet objectif, notamment afin de nous aider à désamorcer certaines situations.

Quand un·e enfant est en difficulté, qu'il s'agisse de résultats scolaires ou de difficultés dans ses relations aux autres, l'équipe enseignante met en œuvre différents moyens d'action :

- rencontres avec les familles
- sollicitation du réseau d'aides de l'Éducation nationale (RASED), de la médecine scolaire...
- organisation de réunions de l'équipe éducative, afin d'envisager des aménagements internes à l'école, des prises en charge extérieures, voire une orientation spécifique...

Nous écoutons toujours les familles qui viennent exposer la souffrance de leur enfant (de préférence sur rendez-vous, pour des questions de disponibilité et de confidentialité). Cela débouche sur des actions, mais pas forcément celles attendues par les familles, et que l'école ne médiatise pas forcément. Le traitement de ces situations à l'école relève de la compétence des enseignantes et de l'équipe pédagogique. Il n'a pas forcément vocation à être rendu public. Toutefois, l'école n'est pas responsable de l'organisation des temps périscolaires (dont la cantine), organisation qui est de la compétence de la commune de Dijon, même si la directrice de l'école est en lien régulier avec le directeur du périscolaire de Beaumarchais.

A l'échelle des classes, nous organisons des moments de paroles réguliers, et/ou en cas de besoin pour prendre en compte rapidement les incidents. Malgré leur vigilance, les adultes ne peuvent pas tout voir. Il est donc nécessaire en parallèle que les enfants nous parlent de ces incidents, qu'ils et elles en soient victimes ou témoins, comme cela est indiqué dans le Règlement Intérieur.

Un travail est effectué en EMC, dans le cadre des programmes nationaux, sur le respect, les droits des enfants, le règlement intérieur, l'injure, les rumeurs, les bons usages d'internet...

L'équipe enseignante privilégie les actions visant la prévention et la réparation, notamment celles qui consistent à éduquer à l'empathie, plutôt qu'à punir ou exclure. Nous rappelons que l'école n'a pas la compétence pour exclure un enfant, et que cela doit de toutes façons rester une mesure de dernier ressort, quand toutes les autres pistes ont été explorées. Des sanctions sont toutefois appliquées, surtout en cas de violence (les élèves doivent recopier des passages du règlement intérieur, et/ou présenter des excuses).

Rien n'est jamais simple, la plupart des enfants sont à la fois, tour à tour, auteurs et victimes de violences ou d'incivilités (à ne pas confondre avec le harcèlement) et on a rarement des flagrants délits. Les insultes résultent souvent d'échanges verbaux avec escalade. Le harcèlement peut exister et il faut être vigilant. Toutefois, si on utilise abusivement le terme on risque de passer à côté de vraies situations.

Il est important de faire réfléchir les enfants, de les faire s'exprimer, afin qu'ils et elles prennent conscience de leurs comportements et de leurs conséquences. Ainsi on peut aboutir à des regrets et donc des excuses sincères et réparatrices. Mais il est vrai qu'il n'y a pas de méthode miracle, que c'est un travail sur le long terme et qu'on obtient rarement un résultat immédiat.

Pour l'année prochaine, l'école a demandé un Service sanitaire avec la participation d'un·e étudiant·e en médecine qui pourrait intervenir sur les questions des conflits, mais également du sommeil, de l'addiction aux écrans...

Est évoquée aussi l'organisation d'une réunion publique ou conférence à organiser à l'automne en coopération avec les parents élu·es et la Maison Maladière, avec l'intervention d'une avocate pénaliste et d'une psychologue sur le thème de la violence à l'école.

4- Fêtes de l'école

Vendredi 24 juin : les élèves seront répartis en 28 équipes, et participeront à 14 ateliers. Les enseignantes ont tenu compte de propositions émanant du conseil de délégué·es (« cadeau » aux CM2, atelier « rivière des mots doux »...)

Samedi 25 juin : kermesse organisée par les parents, de 10h à 13h. Il manque encore des parents pour tenir des stands de 11h30 à 13h. Stands de jeux : chamboul'tout, planche à savon, bâtonnets, parcours cuillères, morpion, pêche + tatouages. Petite restauration. Une note aux familles rappellera que les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents. Tombola : plus d'une centaine de lots, et 400 pour les jeux enfants.

5- Liste de fournitures à demander aux familles

Fournitures de rentrée (figureront prochainement sur le site de l'école)

Voici la liste du matériel que nous vous demandons de fournir à vos enfants. Cette liste a été approuvée en conseil d'école.

Trousse garnie :

stylos → 1 bleu, 1 vert, 1 rouge, 1 noir - PAS DE STYLO 4 COULEURS

crayon à papier + taille-crayon avec réservoir

gomme ; ciseaux ; colle

règle plate 20 cm (en plastique, non flexible)

crayons de couleurs + feutres (éventuellement dans une 2^e trousse)

Ardoise + feutres d'ardoise + chiffon

cahier de texte au CE1 ; agenda à partir du CE2

Classeur A4 à partir du CE2 → diamètre des anneaux 30 mm

1 boîte de mouchoirs jetables

Nous vous remercions de vérifier régulièrement le matériel de votre enfant et de **veiller au renouvellement au cours de l'année** pour l'ensemble de ces fournitures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50.